

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-MARNE**

Département de la HAUTE-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	SEANCE DU 24 MARS 2025
N° 2025-13	<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u> Mutualisation de la mission Chômage

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Le 24 mars 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 5 mars 2025.

Présents :

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Michel LAMBERT, Monsieur Gérard LENE, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Rachel BLANC a donné procuration à Madame Sylviane DENIS

Monsieur Jean-François MARECHAL a donné procuration à Monsieur Joël AGNUS

Absents excusés et non représentés : Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Philippe FREQUELIN, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-François VAN HOORNE.

MUTUALISATION DE LA MISSION CHOMAGE

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le travail en coopération avec les centres de gestion de l'Interrégion, permettant une mutualisation des missions dans tous les domaines d'intervention des CDG,

Considérant la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de l'Aube, permettant la centralisation des dossiers chômage au Centre de Gestion de la Haute-Marne, en date du 17 octobre 2019,

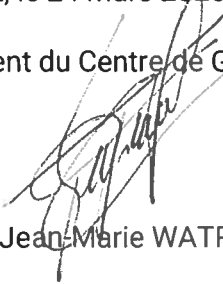
Considérant que cette mission peut être étendue à d'autres centres de gestion ou collectivités non affiliées,

Considérant le changement de version du logiciel imposé par le prestataire à compter du 1^{er} octobre 2024, suite à sa fusion avec un autre éditeur à un coût plus élevé, ainsi que les prestations, installations et formations en découlant,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

- De porter à 75 euros le coût horaire lié à cette mission chômage à compter du 1^{er} mai 2025
- D'autoriser le Président à signer tous documents ou conventions afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire compte-tenu de : - la transmission à Madame la Préfète du Département de la Haute-Marne le - la publication le	Chaumont, le 24 mars 2025 Le Président du Centre de Gestion,  Monsieur Jean-Marie WATREMETZ 
---	--